

## **17. Revoir les orientations du programme**

Les orientations d'un programme sont les lignes directrices de la formation que les enseignantes et les enseignants du programme entendent offrir, les *intentions pédagogiques*<sup>8</sup> communes que le personnel enseignant entend poursuivre dans le cadre des activités d'enseignement et d'apprentissage. Elles doivent refléter le contexte régional dans lequel le programme est offert, les particularités qui nous distinguent des autres collèges. C'est aussi l'endroit où sont intégrés des éléments relatifs au projet éducatif. L'actualisation locale d'un programme d'étude peut s'avérer le moment idéal de revoir les orientations du programme.

En ce sens, il importe de se souvenir que les orientations du programmes doivent traduire les préoccupations pédagogiques que le personnel enseignant du programme veut mettre en relief dans ses interventions auprès des élèves. Elles doivent être élaborées de façon concertée par tous les enseignants du programme, y compris ceux de la formation générale, afin de favoriser l'approche-programme.

Les orientations ont ainsi pour but de développer des attitudes et des méthodes particulières qui n'ont généralement pas été formulées explicitement dans les buts et les compétences du programme, mais qui sont jugées importantes à l'exercice d'un métier, de la poursuite des études universitaires, voire même à la vie personnelle et sociale.

Elles peuvent par ailleurs être constituées de thèmes abordés dans le cadre de plusieurs cours qui permettent d'assurer l'intégration de plusieurs compétences du programme. Elles facilitent également l'élaboration du profil de sortie.

### **Procédure d'élaboration des orientations de programme**

#### **1. Examiner la documentation pertinente.**

Ces documents sont habituellement : l'analyse de situation de travail (chapitre sur les habiletés et les comportements

---

<sup>8</sup> Voir Jean Dussault, Anne Filion, Jacques Lefèvre. *Esquisse d'un processus de planification pédagogique dans le cadre d'une approche par compétences*, Direction générale de la formation professionnelle et technique, Ministère de l'Éducation, Québec, novembre 1995, p.5.

généraux, et, parfois, celui sur les suggestions relatives à la formation); la partie ministérielle du programme d'études (la section sur les buts du programme); le projet institutionnel; tout document départemental pertinent; les documents de relance.

2. Choisir les attitudes ou les méthodes particulières à développer.
  - Préciser brièvement la nature de chaque attitude ou méthode, de manière à la rendre autant que possible spécifique au programme.
  - Choisir des attitudes ou des méthodes récurrentes à la suite de l'analyse des documents. Autant que possible, faire ressortir une couleur locale qui nous distingue du réseau.
  - Choisir des attitudes ou des méthodes visant la formation fondamentale des élèves.
3. Rédiger un court document présentant les orientations du programme.